

**CONTRIBUTION DE LA SOCIETE NATIONALE
D'ELECTRICITE (SNEL S.A) AUX MATINEES DOING
BUSINESS AU LUALABA**

**LA QUESTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE AU
LUALABA**

Honorable président de l'Assemblée Provinciale ;

Honorables membres du bureau de l'Assemblée Provinciale ;

Honorables Députés de l'Assemblée Provinciale ;

Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Lualaba ;

Excellence Madame la vice-gouverneur de la Province du Lualaba ;

Excellences les membres du Gouvernement Provincial du Lualaba ;

Excellence Monsieur le Ministre Provincial de l'Energie ;

Distingués invités à vos titres et qualités respectifs.

Au nom de la Société Nationale d'Electricité (SNEL S.A), nous nous faisons l'insigne honneur de vous présenter l'état des lieux de la desserte en énergie électrique et perspectives y compris le projet NZILO III tel que prévu par le protocole d'Etat.

La Société Nationale d'Electricité (SNEL S.A) est aujourd'hui une entreprise en pleine mutation, d'entreprise publique en une société commerciale anonyme, par la loi N° 08/008 du 07 juillet 2008, complétée par celle N° 09/12 du 24 avril 2009.

La SNEL a comme objectif social de produire, transporter distribuer et commercialiser l'énergie électrique en République Démocratique du Congo. Depuis le 17 juin 2014, le secteur d'énergie a été libéralisé et SNEL S.A ne détient plus le monopole qui lui était reconnu il y a peu. Toutefois, jusqu'à ce jour l'Etat Congolais reste le seul actionnaire dans cette entreprise.

Dans la Région Sud, la SNEL dispose de quatre centrales hydroélectriques fonctionnant en réseau interconnecté avec les centrales d'Inga et le réseau de l'Afrique Australe via le réseau Zambien.

A ce jour, l'injection Inga-Kolwezi débite une puissance de 248 MW sur le réseau Sud.

Les machines de la production Sud, vétustes, ont connu une réhabilitation de par le passé de 1985 à 1989 avec l'appui de la Banque Mondiale.

Depuis six ans, SNEL S.A a débuté les travaux de modernisation et réhabilitation de la centrale de NSEKE et compte étendre cette action dans d'autres centrales (NZILO, MWADINGUSHA et KONI).

Plusieurs travaux de réhabilitation ont été réalisés ces dernières années sur financement de la Banque Mondiale et en partenariat public-privé, tels que :

- la réhabilitation, des deux convertisseurs à Kolwezi et à Inga, des postes 220 kV (NSEKE, SCK, FUNGURUME) ;
- le renforcement du couloir de transport 220 kV de NSEKE-SCK;

SNEL S.A connaît aussi des difficultés dans le réseau Sud, il s'agit notamment :

- la vétusté des installations électriques et l'absence de maintenance normative conduisant à l'arrêt des machines, l'étranglement des voies d'évacuation d'énergie par la saturation des lignes de transport ou

de distribution qui ne couvrent pas les besoins de la clientèle ;

- déficit énergétique de plus ou moins 500 MW dû au boom minier, à l'expansion de nos cités urbaines et au phénomène de changement climatique qui se traduit par l'insuffisance des pluies avec de faibles apports d'eau sur le lac de retenue de NZILO;
- l'alimentation de la ville de Kolwezi en antenne (en ligne MT unique) à partir de la sous-station REYROLLE (GCM) ;
- toutes les canalisations électriques sont en 6,6 kV et partent de cette sous-station fortement excentrique par rapport à l'extension de la ville créant ainsi des chutes de tension récurrentes ;
- des actes de vandalisme (vol des câbles et des cornières) et de raccordement frauduleux ;
- le non-paiement des factures par l'Etat Congolais et la plupart des entreprises du Portefeuille ;
- du faible taux de recouvrement des factures de consommation de la clientèle basse tension ;
- le délestage a été introduit en vue de permettre le bon fonctionnement de l'ensemble du système électrique, c'est-à-dire fournir l'électricité aux consommateurs en veillant à la puissance des machines disponibles et en service ;
- le déficit se situe autour de 500 MW, ce qui explique les difficultés rencontrées dans la répartition des charges. La problématique est de pouvoir répondre à la demande de grandes entreprises du secteur minier et l'alimentation de nos cités urbaines.

1. ETAT DES LIEUX DES CENTRALES DU RESEAU INTERCONNECTE SUD

Item	Centrales	Année de mise en service	Nombre de groupes		Puissance en MW		
			installés	disponibles	installée	disponible	g
1	SCK	1983	2	2	514	257	24
2	NSEKE	1956	4	3	260	195	10
3	NZILO	1952	4	3	108	75	63
4	MWADINGU SHA	1930	6	3	66	33	33
5	KONI	1950	3	2	42	26	20
Total DPS			17	11	478	329	20
Total Général (DPS+SCK)			19	13	992	586	50

2. BILAN D'ENERGIE

- Centrales DPS : 283 MW
- Injection Inga-Kolwezi à SCK : 248 MW
- Total (SCK+DPS) : 531 MW
- Pertes réseau de transport Sud 5% : 26,55 MW
- Reserve tournante : 35 MW
- Puissance disponible : 504,45 MW
- Puissance réellement exprimée : 1038 MW
- Pointe (avec import) : 623 MW
- Déficit par rapport à la demande : 533,55 MW
- Déficit par rapport à la pointe : 118,55 MW

Pour le Lualaba

- Puissance souscrite
Industriel et miniers : 365,35 MW (sur 725,50 MW pour l'ensemble, plus de la moitié);
- Puissance consignée : Industriel et miniers : 262,50 MW ;
- Déficit (industriel+miniers) : 102,85 MW

3. Problématique

- Étiage dans les bassins du Lualaba (pour les centrales du Lualaba, voir annexes 1) et du fleuve Congo (pour les centrales d'Inga) ;
- Déficit énergétique dû au déséquilibre entre l'offre et la demande (boom minier) ;
- Vétusté des installations de production, de transport et de distribution ;

4. Conséquence

Il y a lieu de relever l'inadéquation entre le productible et la demande d'énergie dans le réseau Sud qui se traduit par le déficit dont les causes ont été données plus haut.

Limitation des charges (délestage) ;

5. Perspectives d'avenir

- Diversification de types des sources d'énergie électrique suivant les possibilités géographiques de chaque coin de la Province par l'implantation :
 - + des mini et micro centrales hydroélectriques ;
 - + des centrales photovoltaïques ;
 - + des centrales éoliennes ;
 - + des centrales thermiques.
- Réalisation des projets de construction des centrales hydroélectriques de NZILO III (200 MW) et BUSANGA (240 MW) sur le fleuve Lualaba ;
- Etudes de faisabilité pour la construction de deux centrales hydroélectriques en cascade sur la rivière LUFUPA et l'extension sur d'autres rivières de la Province présentant les mêmes opportunités (voir cartes hydrographiques en annexe 2) ;
- Implantation d'un nouveau poste 220 /15 kV ;
- Dans les réseaux de distribution urbaine, il y a nécessité de mener les actions ci-après :

- + Implantation de nouvelles sous-stations en 15 kV en perspective d'un changement progressif de niveau de tension 6,6 à 15 kV ;
- + Assainissement des réseaux MT et BT existants.

- + Renforcement de puissance de transformateurs dans certaines cabines MT/BT ;
- + Implantation des nouveaux postes ou cabines MT/BT de décharge ;
- + Implantation des postes ou cabines MT/BT d'extension et des réseaux associés pour les nouveaux quartiers ;

Nous vous remercions de votre attention soutenue.